

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
17 juin 2003  
Français  
Original: espagnol

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 44<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 11 décembre 2002, à 15 heures

*Président* : M. Suazo ..... (Honduras)**Sommaire**Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Produits de base (*suite*)
- c) Science et technique au service du développement (*suite*)
- d) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*)

Point 87 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

- a) Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (*suite*)
- b) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- c) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- d) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)

Point 88 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)Point 89 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



Point 90 de l'ordre du jour : Formation et recherche (*suite*)

b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (*suite*)

Point 94 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (*suite*)

Projet de programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour  
2003-2004

Clôture des travaux de la Deuxième Commission

*La séance est ouverte à 15 h55.*

**Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)** (A/C.2/57/L.37, L.76, L.5, L.73, L.78, L.10/Rev.1, L.6, L.77, L.40 et L.92, A/57/15 (Part I), (Part II) et (Part III), A/56/370 et Add.1)

**a) Commerce international et développement (suite)**

**Projet de résolution sur le commerce international et le développement**  
(A/C.2/57/L.37 et L.76)

1. **M. Benmellouk** (Maroc), Vice-Président, présente oralement le projet de résolution A/C.2/57/L.76, élaboré à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.37, présenté par le Groupe des 77 et la Chine. Il présente les modifications suivantes au texte du projet de résolution A/C.2/57/L.76 : dans la dernière phrase du paragraphe 17 du dispositif, les mots « aux » et « agréées » sont supprimés et les mots « compatibles avec » sont ajoutés après « normes ».

2. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.76 est adopté tel qu'il a été oralement modifié.*

3. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.37 est retiré.*

4. **Le Président** propose que la Commission prenne acte du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa vingt-huitième réunion directive [A/57/15 (Part I)], du rapport sur sa dix-neuvième session extraordinaire [A/57/15 (Part II)] et du rapport sur sa quarante-neuvième session [A/57/15 (Part III)].

5. *Il en est ainsi décidé.*

**b) Produits de base (suite)**

**Projets de résolution sur les produits de base**  
(A/C.2/57/L.5 et L.73)

6. **M. Benmellouk** (Maroc), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.73, élaboré à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.5, et espère qu'il sera approuvé par consensus.

7. **Le Président** indique que les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/57/L.73 sont exposées dans le document A/C.2/57/L.78.

8. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.73 est adopté.*

9. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.5 est retiré.*

10. **M. Gebert** (Danemark), s'exprimant au nom de l'Union européenne, demande qu'il soit précisé si le projet de résolution a des incidences sur le budget-programme.

11. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission) dit que ces incidences sont exposées dans le document A/C.2/57/L.78, où il est indiqué que le Secrétariat cherchera à obtenir des contributions extrabudgétaires à cette fin.

12. **M. Carpio Govea** (Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, est satisfait que le projet de résolution ait été approuvé par consensus et espère que les questions des produits de base pourront être amplement débattues à l'Assemblée générale et par le Conseil du commerce et du développement. Se référant au paragraphe 11 du dispositif, il prie le Conseil de faire tout son possible pour satisfaire cette demande avec les ressources dont il dispose, et il prie également tous les acteurs du développement de compléter ces ressources par des contributions volontaires afin que les pays en développement tributaires des produits de base puissent réaliser pleinement et dans les délais impartis les objectifs énoncés.

**c) Science et technique au service du développement (suite)**

**Projet de résolution sur la science et la technique au service du développement**  
(A/C.2/57/L.10/Rev.1)

13. **M. Benmellouk** (Maroc), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.10/Rev.1, élaboré à l'issue de consultations officielles.

14. **Le Président** déclare que le Pérou et la Yougoslavie se sont portés coauteurs du projet de résolution.

15. *L'Angola, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Indonésie, la République dominicaine et le Suriname se portent coauteurs du projet de résolution.*

16. **M. Carpio Govea** (Venezuela) indique que dans la dernière phrase du premier paragraphe de l'annexe, il convient de remplacer le mot « principes » par « éléments », comme convenu précédemment.

### Rapport du Corps commun d'inspection

17. **Le Président** propose que la Commission prenne acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Amérique latine et aux Caraïbes et des observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, publiés dans les documents A/56/370 et Add.1.

#### d) Crise de la dette extérieure et développement (suite)

##### Projets de résolution sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/C.2/57/L.6 et L. 77)

18. **M. Benmellouk** (Maroc), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.77, élaboré à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.6, et présente les modifications suivantes au texte du projet : au paragraphe 4 du dispositif, il convient de remplacer « réitère » par « rappelle »; à la cinquième ligne de l'alinéa a) du paragraphe 8 du dispositif, après le mot « donateurs », il faut ajouter « et prendre »; à la quatrième ligne de l'alinéa f) du paragraphe 8, il faut insérer une virgule après le mot « durable ».

19. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.77 est adopté tel qu'il a été oralement modifié.*

#### Point 87 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite) (A/C.2/57/L.40 et L.92, A/57/354)

##### Projets de résolution sur l'environnement et le développement durable (A/C.2/57/L.40 et L.92)

20. **M. Kára** (République tchèque), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.92, élaboré à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.40.

21. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.92 est adopté.*

22. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.40 est retiré.*

##### Projets de résolution sur les activités entreprises pour préparer l'Année internationale de l'eau douce, 2003 (A/C.2/57/L.41 et L.86)

23. **M. Kára** (République tchèque), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.86, élaboré

à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.41, et recommande à la Commission de l'approuver.

24. **Mme Waldvogel** (Suisse) indique que son pays se porte coauteur du projet de résolution.

25. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.86 est adopté.*

26. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.41 est retiré.*

#### a) Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (suite)

##### Projets de résolution sur le Sommet mondial pour le développement durable (A/C.2/57/L.38 et L.83)

27. **M. Kára** (République tchèque), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.83, élaboré à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.38, et recommande à la Commission de l'approuver.

28. **M. Carpio Govea** (Venezuela) signale une erreur à la deuxième ligne du paragraphe 8 du dispositif : au lieu de « lazos » dans la version espagnole, il faut lire « plazos ».

29. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.83 est adopté.*

30. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.38 est retiré.*

#### b) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite)

##### Projet de résolution sur les catastrophes naturelles et la vulnérabilité (A/C.2/57/L.22) et projet de décision (A/C.2/57/L.75)

31. **M. Kára** (République tchèque), Vice-Président, présente le projet de décision A/C.2/57/L.75, approuvé par référendum à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.22. Il indique que, pendant les consultations officieuses, les délégués ont décidé de garder la question à l'ordre du jour. Néanmoins, il a été convenu que cette année, une décision serait adoptée en lieu et place d'une résolution.

32. *Le projet de décision A/C.2/57/L.75 est adopté.*

33. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.22 est retiré.*

34. **Le Président** déclare que la Commission a terminé l'examen du point 87 b).

**c) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)**

**Projet de résolution A/C.2/57/L.43**

35. **M. Kára** (République tchèque), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.90, élaboré à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.43, et recommande à la Commission de l'approuver.

36. **Le Président** indique que les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/57/L.43 sont exposées dans le document A/C.2/57/L.56 et que la Commission a été informée que les incidences sur le budget-programme dont il est question dans ce document sont sans objet pour le nouveau projet de résolution.

37. **Mme Serwer** (États-Unis d'Amérique) déclare que son pays s'est engagé à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à faire face aux conséquences des changements climatiques sur la base de critères scientifiques et de manière économiquement efficace. Dans le premier paragraphe du dispositif, on rappelle la déclaration approuvée par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du Sommet du Millénaire. Depuis, les États-Unis ont clairement indiqué qu'ils ne ratifieraient pas le Protocole de Kyoto et qu'ils ne participeraient pas aux efforts visant à le faire entrer en vigueur. En conséquence, les États-Unis considèrent que la référence que contient ce paragraphe n'est plus d'actualité et elle est devenue caduque en raison des changements d'orientation et de circonstances qui se sont produits. La représentante fait remarquer que la déclaration la plus récente, approuvée à l'issue de la huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, témoigne du consensus actuel sur les progrès réalisés dans ce domaine.

38. **Le Président** propose à la Commission d'approuver le projet de résolution A/C.2/57/L.90.

39. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.90 est adopté.*

40. **M. Mizukami** (Japon) indique que son pays se joint au consensus concernant le projet de résolution A/C.2/57/L.90. Il souhaite néanmoins faire une déclaration en ce qui concerne le paragraphe 8 du dispositif et tient également à exprimer sa position concernant ce même paragraphe dans le texte original.

Le Japon estime que la suppression de ce paragraphe ne signifie pas que l'ONU ne supportera pas les frais des services de conférence pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

41. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.43 est retiré.*

42. **M. Gebert** (Danemark), s'exprimant au nom de l'Union européenne, déclare que l'Union européenne s'est jointe au consensus concernant le projet de résolution A/C.2/57/L.90 et il rappelle la déclaration qu'il a faite à ce sujet lors du débat sur le point 87 c) de l'ordre du jour.

43. **M. Gupta** (Canada) indique que son pays estime que la suppression du paragraphe 8 du texte original ne signifie pas que l'ONU ne supportera pas les frais des services de conférence pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

**Projet de résolution sur la Conférence mondiale sur les changements climatiques (A/C.2/57/L.91)**

44. **M. Kára** (République tchèque), Vice-Président, présente le texte du projet, élaboré à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.47, et il indique les modifications apportées au texte dans le deuxième paragraphe du préambule. Le texte du nouveau projet de résolution, dont il recommande l'approbation, a été approuvé *ad référendum*, à l'issue de consultations officieuses.

45. **Le Président** informe la Commission que le projet de résolution présenté par le Vice-Président sera publié sous la cote A/C.2/57/L.91.

46. **Le Président** indique que, outre les auteurs initiaux du projet de résolution A/C.2/57/L.91, les pays suivants se sont portés coauteurs : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

47. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.91 est adopté.*

48. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.47 est retiré.*

49. **Mme Wang** (Chine) appuie la Fédération de Russie, qui se propose d'accueillir la Conférence mondiale sur les changements climatiques. La Chine estime que la question des changements climatiques doit être examinée sous l'angle du développement durable. Elle estime également que les changements climatiques sont la conséquence du développement socioéconomique et que, par conséquent, on ne résoudra le problème que dans le cadre du développement. En ce qui concerne le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, elle fait remarquer que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, lors de sa seizième session, est parvenu à une conclusion à ce sujet, qu'elle souhaite voir prise en compte.

50. **M. Isakov** (Fédération de Russie) dit que la négociation de ce document n'a pas été facile mais qu'en fin de compte, un esprit constructif a permis d'aboutir à une décision acceptable par tous. Cette atmosphère constructive augure bien de la Conférence mondiale sur les changements climatiques qui se tiendra à Moscou et qui fera converger les efforts de tous les pays du monde dans le domaine des changements climatiques.

51. **M. Mizukami** (Japon) indique que son pays se joint au consensus concernant le projet de résolution car il appuie l'initiative de la Fédération de Russie, qui favorisera une participation active à la prochaine Conférence sur les changements climatiques. Il exprime néanmoins des réserves en ce qui concerne le deuxième paragraphe du préambule. Le Japon estime que ce paragraphe s'inspire du sixième paragraphe du préambule de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ratifiée par de nombreux États Membres, et il se déclare préoccupé du fait que le membre de phrase « de tous les pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent » du paragraphe 6 du préambule de la Convention n'a pas été repris dans le deuxième paragraphe du projet de résolution. Le Japon insiste sur le fait qu'il convient d'élaborer une norme commune qui pourrait être appuyée par tous les pays pour faire face au problème des changements climatiques.

52. **Le Président** déclare que la Commission a terminé l'examen du point 87 c).

**d) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite)** (A/C.2/57/L.17, L.57 et L.89)

**Projets de résolution relatifs à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/C.2/57/L.17 et A/C.2/57/L.89)

53. **M. Kára** (Vice-Président) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.89, établi lors de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/57/L.17, et en recommande l'adoption par consensus.

54. **Le Président**, appelant l'attention sur l'état des incidences budgétaires du projet (A/C.2/57/L.57), dit que le projet n'a aucune incidence budgétaire.

55. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.89 est adopté.*

56. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.17 est retiré.*

57. **M. Carpio Govea** (Venezuela) dit que le Groupe des 77 et la Chine ont décidé d'un commun accord de supprimer le paragraphe 12 du projet A/C.2/57/L.17, considérant que l'Assemblée générale se prononcera à sa prochaine session au sujet du budget des services de conférence de la septième Conférence des Parties à la Convention, prévue en 2005. Il espère que cette conférence sera incluse dans le plan des conférences et se verra allouer les ressources nécessaires, son rapport coût-bénéfice répondant aux normes en la matière. C'est d'ailleurs pour cette raison que le paragraphe 12 du projet L.17 a été supprimé. Enfin, il déplore, comme cela a été observé lors de débats récents, que l'on tende à perdre du terrain en ce qui concerne des notions telles que celle d'activité habilitante.

58. **M. Gupta** (Canada) dit que pour lui, la suppression du paragraphe 12 du projet initial ne signifie pas que l'Organisation va cesser de financer les services de conférence des conférences des Parties à la Convention.

59. **Le Président** dit que la Commission a achevé l'examen du point 87 d) de l'ordre du jour.

**f) Poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)**  
(A.C.2/57/L.20, L.64 et L.79)

**Projets de résolution relatifs à la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/C.2/57/L.20 et L.64)

60. **M. Kára** (Vice-Président) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.64, indiquant qu'il a été établi sur la base des consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/57/L.20 et approuvé *ad referendum* lors de ces consultations.

61. **Le Président**, évoquant les incidences du projet A/C.2/57/L.20 sur le budget des activités mentionnées dans le document A/C.2/57/L.79, dit qu'il ne faut pas tenir compte du paragraphe 4 de ce document et que l'état des incidences dudit projet vaut pour le projet A/C.2/57/L.64.

62. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.64 est adopté.*

63. **M. Tonnesen** (Norvège), se référant au paragraphe 13 du projet de résolution A/C.2/57/L.64, dit qu'il importe de renforcer dès que possible le Groupe des petits États insulaires en développement si l'on veut assurer le succès de la réunion internationale et que, dans cette optique, il appuie fermement la proposition du Secrétaire général tendant à régulariser le poste de conseiller interrégional pour les petits États insulaires en développement prévu dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

64. **Le Président** dit que la déclaration de la Norvège sera consignée dans le rapport de la Commission et donne lecture d'une déclaration indiquant que le projet de résolution A/C.2/57/L.64, à son paragraphe 5, prévoit la convocation d'une réunion internationale en 2004. Selon les services de conférence, il y aurait, dans le calendrier des conférences pour 2004, à la fin d'août et au début de septembre, un intervalle pendant lequel on pourrait convoquer cette réunion. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitant ne pas laisser passer cette occasion et les États membres étant désireux de fixer la date de la réunion le plus tôt possible, le Président demande au Secrétariat de porter la question à l'attention du Comité des conférences. La déclaration susmentionnée indique aussi qu'à son paragraphe 15, le projet prévoit la création d'un fonds de contributions

volontaires destiné à aider les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés à participer au processus préparatoire de la réunion. Comme il reste 30 000 dollars sur un fonds analogue créé à l'occasion de la Conférence de la Barbade de 1994 et que le Groupe des 77 et la Chine souhaiteraient qu'ils servent à aider ces pays à participer à la réunion de 2004 et à son processus préparatoire, le Secrétariat demandera sous peu aux gouvernements qui ont versé des contributions à ce fonds l'autorisation d'en disposer.

65. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.20 est retiré.*

66. **Mme Sila** (Samoa), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dont son pays fait partie, se félicite de l'adoption du projet mais fait observer qu'il n'y a pas été tenu compte de divers facteurs évoqués lors des négociations. Il aurait fallu indiquer, au paragraphe 5, la date de la réunion internationale qui se tiendra à Maurice, sans attendre la prochaine Assemblée générale. En ce qui la concerne, l'Alliance des petits États insulaires aimerait que la réunion se tienne entre le 23 août et le 3 septembre 2004 et que la durée en soit fixée à l'issue de nouvelles consultations avec les États Membres et les dates indiquées dans la résolution qui sera adoptée à la prochaine session. En ce qui concerne le paragraphe 12, elle espère que le Secrétaire général tiendra compte de la proposition tendant à régulariser le poste de conseiller interrégional et demandera l'inscription de ce poste au budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Les petits États insulaires suivront de près l'examen de la question à la Cinquième Commission. Quant à la création d'un fonds de contributions volontaires destiné à aider les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés à participer à la réunion internationale, l'Alliance s'en félicite mais, considérant qu'il reste de l'argent sur le fonds créé en vertu de la résolution 47/189 pour financer la Conférence de la Barbade, estime qu'il vaudrait mieux faire fusionner les deux fonds. Mme Sila se réjouit de ce que l'ONU dispose des ressources disponibles pour convoquer des réunions préparatoires régionales et interrégionales et espère qu'elle disposera de ressources suffisantes pour que deux représentants de chaque petit État insulaire en développement puissent participer à toutes les réunions. Elle demande par ailleurs instamment au Secrétariat de rester en contact avec les représentants de ces États et de leurs organisations régionales pour assurer le bon

déroulement des préparatifs de la Conférence et de la Conférence elle-même, avec la participation pleine et efficace des petits États insulaires en développement.

67. **M. Nino Gómez** (Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il aurait lui aussi préféré que le paragraphe 5 du projet indique la date de la Conférence et demande que la déclaration dont le Président a donné lecture figure dans le rapport de la Commission, de manière que les délégations et le Secrétariat puissent en tenir compte.

68. **M. Taupo** (Tuvalu) appuie la déclaration de la représentante de l'Alliance des petits États insulaires. Il estime lui aussi que le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 doit prévoir de renforcer le Groupe des petits États insulaires en développement et espère en conséquence que le Secrétaire général demandera la régularisation du poste de conseiller interrégional des petits États insulaires en développement. Par ailleurs, la participation pleine et efficace de ces États aux préparatifs de la Conférence étant indispensable pour que l'on puisse examiner leurs problèmes et leurs difficultés, il faudrait leur prêter l'assistance requise pour que chacun d'eux puisse se faire représenter par deux délégués au moins aux réunions préparatoires régionales et interrégionales.

69. **Le Président** dit que la Commission a achevé l'examen du point 87 f) de l'ordre du jour.

**Point 88 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)** (A/C.2/57/L.25, L.27, L.85, L.88, A/57/125 et A/57/155)

**Projets de résolution relatifs aux mécanismes d'annonces de contributions et à la mobilisation des ressources aux fins du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies** (A/C.2/57/L.25 et L.88)

70. **M. van der Pluijm** (Belgique), Vice-Président de la Commission, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.88, déposé à l'issue de consultations officielles sur le projet de résolution A/C.2/57/L.25.

71. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.88 est adopté.*

72. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.25 est retiré.*

**Projets de résolution relatifs au Rapport sur le développement humain** (A/C.2/57/L.27 et L.85)

73. **M. van der Pluijm** (Belgique), Vice-Président de la Commission, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.85, déposé à l'issue de consultations officielles sur le projet de résolution A/C.2/57/L.27, et se félicite qu'un consensus ait pu être obtenu sur un texte pourtant très complexe.

74. Il indique quelques corrections à apporter au texte. En premier lieu, les éditeurs ont abrégé le titre du *Rapport sur le développement humain*, qui est presque toujours intitulé le *Rapport*, alors qu'il conviendrait de le citer en entier. Au paragraphe 5 du dispositif, où il est dit « Invite le Conseil d'administration », il faut ajouter « du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population ». Enfin, au paragraphe 6 du dispositif, il faut préciser « sur les travaux de sa session de fond » après les mots « rapport du Conseil économique et social ».

75. **Mme Serwer** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis se sont ralliés au consensus mais ne sont pas pour autant totalement d'accord avec le texte final. En effet, les États-Unis ne partagent pas l'idée selon laquelle le *Rapport sur le développement humain* est une entité indépendante et non une composante du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

76. Le PNUD doit rendre compte de toutes ses activités, y compris de ses publications, au Conseil d'administration et aux États Membres. Pour obtenir les fonds dont il a besoin pour financer le développement de manière efficace, le PNUD doit montrer les résultats de son travail. Or, non seulement le *Rapport sur le développement humain* ne remplit pas cette fonction, mais, dans bien des cas, exprime des opinions qui ne reflètent pas la position des Nations Unies et semblent créer un antagonisme entre le PNUD et les Nations Unies d'une part et les institutions de Bretton Woods et l'OMC de l'autre.

77. À Monterrey et à Johannesburg, les États Membres sont parvenus à un consensus sur les manières de financer le développement et parvenir à un développement durable. Ce consensus doit non seulement inspirer l'action menée par les Nations Unies et le PNUD mais se retrouver dans ses publications. On ne peut pas utiliser les ressources du PNUD pour financer des rapports qui tentent de mettre à mal un consensus mondial.

78. Il ne faut pas interpréter la position des États-Unis comme une atteinte à la liberté d'expression. Les rédacteurs du *Rapport sur le développement humain* ne sont pas des auteurs indépendants puisqu'ils travaillent pour le PNUD, lequel est responsable en dernière instance des opinions exprimées par ses employés.

79. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.85 est approuvé tel que révisé oralement.*

80. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.27 est retiré.*

81. **Mme Szczepanski** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne et des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie, se félicite que l'Assemblée générale ait confirmé l'indépendance des auteurs du *Rapport sur le développement humain*.

82. Les préoccupations exprimées par certains États Membres concernant le processus de consultation pour l'établissement du *Rapport sur le développement humain* doivent être examinées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, afin d'améliorer ce processus tout en respectant pleinement l'indépendance éditoriale du rapport. L'Union européenne espère que le Conseil d'administration perfectionnera ce processus dans le cadre de son plan de travail annuel et que cette question ne figurera donc pas de manière permanente à son programme de travail.

83. **Le Président** propose à la Commission de prendre acte des documents présentés dans le cadre de l'examen de ce point, à savoir la note du Secrétaire général transmettant à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/57/125) et le Rapport du Secrétaire général sur les mesures propres à favoriser et faciliter la coopération Sud-Sud (A/57/155).

84. *Il en est ainsi décidé.*

85. **Le Président** annonce que la Commission a achevé l'examen du point 88.

**Point 89 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (suite)** (A/C.2/57/L.24 et L.87)

**Projets de résolution relatifs au rapport sur la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté** (A/C.2/57/L.24 et L.87)

86. **M. van der Pluijm** (Belgique), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.87 élaboré à l'issue des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.24.

87. **M. Nino Gómez** (Venezuela) fait observer que dans la version anglaise, il manque une virgule entre les mots « finance » et « trade » à la quatrième ligne du paragraphe 3 du dispositif.

88. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.87 est adopté.*

89. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.24 est retiré.*

90. **Le Président** annonce que la Commission a achevé l'examen du point 89 de l'ordre du jour.

**Point 90 de l'ordre du jour : Formation et recherche**

**b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

**Projets de résolution sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche** (A/C.2/57/L.35 et L.93)

91. **M. van der Pluijm** (Belgique), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.93 élaboré à l'issue des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.35.

92. **Le Président** appelle l'attention sur la présentation des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/57/L.35 (A/C.2/57/L.50) et indique que cela ne concerne pas le projet de résolution A/C.2/57/L.93.

93. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.93 est adopté.*

94. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.35 est retiré.*

95. **Le Président** annonce que la Commission a achevé l'examen du point 90 de l'ordre du jour.

**Point 94 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)** (A/C.2/57/L.29 et L.84)

**Projets de résolution sur la mondialisation et l'interdépendance** (A/C.2/57/L.29 et A/C.2/57/L.84)

96. **M. Benmellouk** (Maroc), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.84 élaboré à l'issue des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.29.

97. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.84 est adopté.*

98. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.29 est retiré.*

99. **Le Président** annonce que la Commission a achevé l'examen du point 94 de l'ordre du jour.

### **Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social** *(suite)*

**Projet de programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 2003-2004** *(suite)*  
(A/C.2/57/L.55, A/56/3 (Part I) et (Part II) et A/57/354)

**Projet de résolution sur le projet de programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 2003-2004** (A/C.2/57/L.55)

100. **M. Xiong** (Chef du Groupe de la programmation et du suivi des documents) présente le projet de programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 2003-2004 et signale que des modifications y ont été apportées. Premièrement, comme prévu dans le projet de résolution A/C.2/57/L.75, qui a été adopté par la Commission, le rapport du Secrétaire général sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, qui figure parmi les documents relatifs au point 5 e) de l'ordre du jour, ne fera pas l'objet d'un document séparé mais figurera dans une section distincte de son rapport sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles. Deuxièmement, le point 15 de l'ordre du jour s'intitulera comme suit : «Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement». Enfin, comme prévu au paragraphe 12 du projet de résolution A/C.2/57/L.82, qui a été adopté par la Deuxième Commission, un point subsidiaire consacré au dialogue de haut niveau sur la mise en oeuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement a été ajouté au point 15 de l'ordre du jour. Compte tenu de la demande formulée au même paragraphe, les divers documents qui seront élaborés et publiés au titre de ce point subsidiaire figureront dans la version définitive du document A/C.2/57/L.55.

101. **Le Président** invite la Commission à prendre acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population (A/57/354).

### **Achèvement des travaux de la Deuxième Commission**

102. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que trois tâches importantes formeront l'essentiel des travaux de la Deuxième Commission, cette année. Premièrement, l'intégration des résultats des deux conférences des Nations Unies organisées sous l'égide des Nations Unies en 2002 et la manière dont les travaux de la Commission peuvent favoriser l'action menée à l'échelle internationale. Deuxièmement, la Conférence de Monterrey n'a pas créé de nouveaux mécanismes intergouvernementaux de suivi et il a été demandé, à cette occasion, de rechercher des moyens novateurs pour permettre aux parties intéressées de participer aux travaux menés dans le cadre du système des Nations Unies. La Commission a adopté une démarche originale afin d'assurer le suivi de la Conférence, en établissant des liens entre la session de printemps du Conseil économique et social, le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale et les travaux de la Deuxième Commission. Troisièmement, la Commission est favorable à l'idée de convoquer de nouvelles conférences ou de procéder à des examens systématiques cinq ou 10 ans après la tenue d'une conférence pour veiller à la réalisation des engagements qui ont été pris. Elle a adopté des mesures importantes en vue de faciliter cette transition vers la réalisation des engagements pris et a décidé de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi intégré des conférences.

103. Le groupe de travail offrira une occasion importante de s'attaquer aux diverses tâches. Il devra notamment veiller à ce que les décisions prises au niveau intergouvernemental aient un impact sur les activités qui sont menées sur le terrain; continuer d'aider l'instance intergouvernementale à se concentrer sur la réalisation des accords convenus et des engagements pris; harmoniser la présentation des rapports soumis aux organes intergouvernementaux de l'ONU et des programmes soumis à la séance plénière et aux Deuxième et Troisième Commissions de

l'Assemblée générale; améliorer le processus d'examen des conférences et adopter une démarche plus intégrée à cet égard. Il s'agit là de questions fondamentales pour les travaux de l'ONU au cours des prochaines années.

104. **M. Vallenilla** (Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie les membres du Bureau de la Deuxième Commission et en particulier, le Président et M. Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Il souligne l'importance des travaux de la cinquante-septième session, y compris des négociations qui ont permis d'élaborer une nouvelle stratégie afin que la Deuxième Commission puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

105. Après un échange de politesses entre **M. Sahakov** (Arménie) au nom du Groupe des États d'Europe orientale, **M. Gebert** (Danemark) au nom de l'Union européenne, **M. Rojas** (Chili), **Mme Serwer** (États-Unis d'Amérique) et le Président, celui-ci déclare que la Commission a achevé ses travaux de la cinquante-septième session.

*La séance est levée à 18 h 30.*